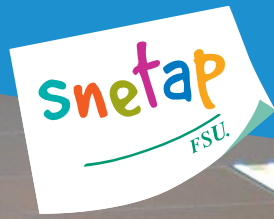




l'enseignement agricole



Maintenant Faut que ça change



La FSU, sur la base de ses exigences revendicatives, avait appelé à la rupture avec la politique anti-sociale menée ces dernières années. La défaite de Nicolas Sarkozy et l'élection de François Hollande à la présidence de la République ouvrent de nouvelles perspectives pour la construction d'une autre société.

Les incessantes stigmatisations et oppositions des citoyens les uns aux autres, les intolérables exclusions d'une partie de la population ont été sources de division. Le rassemblement de notre société autour des valeurs de solidarité, d'égalité et de justice est indispensable.

Dans un monde en profondes mutations, dans un contexte européen de crise et alors que les évolutions de la société créent des besoins nouveaux, il faut enfin apporter des réponses aux questions de chacun et notamment à celles posées depuis des années par les salariés, les précaires, les chômeurs, les jeunes et les retraités.

Les attentes sont fortes après des années de dégradation de la situation économique, sociale et environnementale après aussi les remises en cause du rôle des organisations syndicales et du dialogue social.

Il faut maintenant une réelle rupture avec les politiques menées ces dernières années et les mesures d'austérité, qui ne sont pas les réponses pour relancer notamment l'emploi et le pouvoir d'achat. Cela passe en particulier par un tout autre partage des richesses, le développement et l'amélioration des services publics, de la Fonction publique et des mécanismes de solidarités collectives.

Les dégradations sont telles que cela exige sur le court terme des mesures d'urgence qui passent au plus vite par une loi de finance rectificative, et par des mesures de fond sur les 5 années à venir.

La FSU sera un interlocuteur exigeant et combatif pour contribuer à la construction des nécessaires alternatives.

Elle s'adressera très prochainement au Président de la République et à son gouvernement pour redire les propositions qu'elle porte.

Convaincue que les évolutions nécessaires doivent se faire avec les personnels, la FSU souhaite que les organisations syndicales soient à nouveau reconnues comme des partenaires utiles et indispensables à la construction démocratique de notre société.



avril-mai 2012
numéro 342

actualité

4

- » Déprécarisation dans l'enseignement agricole



politique scolaire

6

- » GIP et formation professionnelle : désengagement de l'Etat et nouvelle gouvernance
- » Les classes de 4^e et 3^e relèvent-elles encore de l'enseignement agricole public ?



corpo

8

- » Les IGAPS : fer de lance de la casse du statut de la fonction publique
- » Mouvement ATLS ou le déni de la représentation des personnels Torpillage et mauvaise foi



vie syndicale

10

- » Rencontre entre le SNETAP FSU et le CFSI (comité français de solidarité internationale)
- » Inoui
- » Des revendications, pas un programme



L'Enseignement Agricole
est la revue du Syndicat National
de l'Enseignement Technique Agricole Public

251, rue de Vaugirard
75732 PARIS Cedex 15

Tél. : 01 49 55 84 42
Fax : 01 49 55 43 83

www.snetap-fsu.fr
snetap@snetap-fsu.fr

Responsable de la publication : Jean-Marie Le Boiteux
Coordonnateur de la publication : Francis Gaillard
Equipe de coordination : Héléne Huet, Isabelle Couturier

Maquette, mise en page et impression :
Impressions J.-M. Bordessoules - BP 42
17413 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY Cedex

Dépôt légal : mai 2012
CCP 995-94 K Paris
Commission paritaire des papiers de presse 0613 5 06513

Impulser une nouvelle dynamique dans l'enseignement agricole public



Je terminais le dernier éditorial par le souhait de voir tournée la page des politiques éducatives menées pendant 5 ans par le Président Sarkozy. Il semblerait que le 6 mai, les Français en aient décidé ainsi.

Les derniers mois du Ministère de Bruno Le Maire ont été marqués par une rupture complète du dialogue social et une volonté d'imposer par la force et dans l'urgence des réformes rejetées par la grande majorité des acteurs de l'enseignement agricole public.

Ainsi, après avoir mené à son terme une réforme de la voie professionnelle dont on commence à mesurer qu'elle a exclu un certain nombre de jeunes pour lesquels le parcours en 3 ans n'est pas adapté, après avoir bâclé la réforme du bac S dans l'enseignement agricole, il a tenté de faire passer dans l'urgence celle du bac technologique, en imposant des conditions d'études moins favorables à nos élèves qu'à ceux de l'Education Nationale.

L'acharnement du SNETAP à empêcher l'aboutissement de cette dernière réforme a permis de reporter son examen après les élections. Il s'agit maintenant de reprendre le dialogue sur de toutes autres bases.

De la même façon la manière de mener à marche forcée la mise en œuvre de la déprécarisation au Ministère de l'Agriculture, avait surtout pour but (assumé depuis le début) d'en exclure la grande majorité des agents contractuels (notamment les agents qui travaillent dans les CFA, les CFPPA ou les établissements d'enseignement supérieur et de recherche). Dès le début des discussions, les propositions de l'administration (tant en nombre de postes ou de catégories d'emplois qu'au niveau de la nature des épreuves) visaient cet objectif. Sur ce dossier également, le SNETAP est régulièrement intervenu pour que les choses ne soient pas bouclées avant les élections.

Bon, mais maintenant ?

Certes la page est tournée, mais il y a urgence maintenant d'écrire la page suivante. Cela commence a minima par le rétablissement des emplois dont la suppression était programmée à la rentrée prochaine, ce qui permettrait de garantir le réemploi des agents contractuels et de lever les plafonnements d'effectifs ou les gels de classes.

Mais l'action du nouveau gouvernement doit également comporter la mise en œuvre d'un plan de résorption de la précarité digne de ce nom. Un plan qui apporte une solution de titularisation à tous les précaires, quelle que soit l'origine de leur rémunération.

Enfin, le gouvernement a aujourd'hui l'obligation de rétablir le dialogue social, notamment en corrigeant les aspects néfastes des réformes mises en place ou en cours de discussion dans l'enseignement agricole.

Quand il était candidat, le Président a dit vouloir donner une priorité à l'éducation à travers son pacte éducatif et a mené campagne avec le slogan « le changement, c'est maintenant ».

S'il a l'ambition de reconstruire ce que le gouvernement Sarkozy a détruit et de redonner à l'enseignement agricole l'éclat et la reconnaissance qui étaient les siens à une époque, il y a urgence à traduire *maintenant* ce *changement* en actes concrets.



Jean-Marie Le Boiteux





Dotation en personnels ATLS

(Administratifs, Techniciens, de Laboratoire et de Santé)

Le SNETAP-FSU se bat pied à pied pour obliger la DGER à prendre en compte les besoins de nos établissements !

En réponse à notre revendication d'un véritable plan d'urgence pour un certain nombre d'établissements clairement ayant dépassé la limite du fonctionnement (missions abandonnées, personnels ATLS au bord de la rupture physique comme morale) et à une remise à plat de dotation d'objectif n'ayant plus rien d'objective depuis au moins 2008, la Directrice Générale avait indiqué que des travaux étaient engagés par ses services sur ces dotations et s'était engagée à les ouvrir aux organisations syndicales... Il aura fallu près d'un an, ponctué de mobilisations régionales et locales, pour que le seul SNETAP obtienne que cet engagement soit tenu et qu'un groupe de travail soit enfin réuni. Depuis 5 réunions ont eu lieu, au fil desquelles nous avons poussé la DGER à avancer... Actuellement des documents sont ouverts à la discussion pour l'ensemble des personnels ATLS, le SNETAP ayant catégorie par catégorie complété et contesté les évaluations de l'Administration. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur l'expertise de nos catégoriels comme de nos commissaires paritaires, et avons lancé un certain nombre d'enquêtes approfondies afin de disposer de nos propres chiffres (enquête lourde réalisée sur les services administratifs, enquête en cours sur les infirmier-e-s).

Notre délégation s'est engagée pour le prochain bulletin à produire un tableau de synthèse complet des inflexions significatives que nous sommes parvenus à imposer à la DGER à l'occasion de ces différents rendez-vous souvent houleux... Je reviendrai ici sur le dossier le plus avancé, celui des personnels administratifs et prendrai quelques exemples emblématiques de l'action que nous conduisons. Sur le plan qualitatif, nous sommes parvenus avec la CGT à faire reconnaître le travail des agents en matière de suivi des ex-TOS, la DGER étant partie du principe que le travail était résiduel et insignifiant (sic), au point de ne compter aucun temps de travail... Nous sommes en attente d'une prise en compte des temps de formation continue dus aux agents et niés depuis trop longtemps maintenant, ou encore d'un positionnement clair sur la fonction de secrétaire général d'EPL et de gestionnaire de site dans le cadre d'EPL départementaux en particulier. Sur le plan quantitatif, le SNETAP a été en capacité d'obliger la DGER à conduire une expertise complémentaire sur plus de six fonctions administratives majeures (dont le traitement des bourses, la comptabilité et la gestion financière...), les écarts constatés entre leur évaluation et celle de nos collègues sur un panel de 10 établissements étant de l'ordre d'une sous-estimation de 30 à 60 % !! Inacceptable...

Le SNETAP est en attente de nouvelles propositions de la part de l'Administration et ne transigera pas avec ces nouveaux critères de dotation en personnels ATLS qui engageront nos établissements pour les 5 à 10 ans qui viennent. Ce dossier fera bien évidemment partie des premiers sujets que nous soumettrons à l'arbitrage du nouveau Ministre de l'Agriculture dès le mois de mai.

Pour la délégation,
Frédéric Chassagnette
Secrétaire Général adjoint

Déprécaris l'enseigne



Des propositions toujours inacceptables !

Le Ministère de l'agriculture avait convoqué, le 19 avril, une réunion des organisations syndicales sur la mise en œuvre de la loi du 13 mars 2012 sur « l'accès à l'emploi de titulaire ». Après de nombreuses réunions depuis le mois d'octobre, l'administration devait présenter ses nouvelles propositions.

Alors que de fortes mobilisations de personnels non-titulaires, notamment dans le secteur de l'enseignement (technique et supérieur), par exemple le 31 janvier, mais aussi dans les services vétérinaires, ont émaillé tout ce hiver, les propositions de l'administration, présentées comme « nouvelles » et « tenant compte des discussions » constituent une véritable provocation.

Le nombre d'emplois proposés à la titularisation

Tout le monde comprendra que du nombre des emplois réservés ou créés dépendra l'ampleur de cette titularisation, et donc la chance pour chaque contractuel d'être titularisé. Or avec 300 postes proposés initialement pour le secteur de l'enseignement, nous avons dénoncé le fait que nous étions loin du compte pour titulariser, en 4 ans, les presque 6000 ayant-droit (sans compter qu'il reste les milliers d'agents, exclus de fait par les conditions imposées par la loi).

Dans la réunion du 19, la nouvelle proposition de l'administration porte ce nombre de 300 à 324 : première provocation !

Le champ des agents concernés

Prétextant ne pas être responsable de ces emplois, l'administration compte écarter de ce plan de titularisation les agents rémunérés sur les budgets d'établissements, qui constituent pourtant la très grande majorité

ation dans ment agricole

dans le secteur de l'enseignement (80% des contractuels dans le technique dans les CFA et CFPPA, 95% dans l'enseignement supérieur). Le ministre s'était engagé, le 31 janvier, à ré-expertiser cette question.

Bilan de l'expertise : 20 postes proposés dans le technique (pour 3175 ayant-droit) et 10 en catégorie B et C dans la filière formation/Recherche (pour 645) : deuxième provocation.

Le choix des corps d'accueil

Dans de nombreuses situations, le choix fait par l'administration du corps dans lequel elle ouvre ces concours spéciaux conduit à une déqualification et conduirait les contractuels lauréats à être classés dans un corps de qualification inférieure aux actuels titulaires qui exercent les mêmes fonctions.

Le choix systématique du recrutement sans concours à l'échelle 3 pour les agents de catégorie C, où le recrute-

ment dans le corps des adjoint techniques de la moitié des personnels de laboratoire en sont l'illustration. Troisième provocation.

Les modalités du concours

Alors que, unanimement, les organisations syndicales défendaient l'idée d'une épreuve orale unique, valorisant l'expérience professionnelle, le Ministère campe sur ses positions (à l'exception de la catégorie C) d'organiser des épreuves écrites d'admissibilité constituant un premier filtre des candidats à la titularisation. Quatrième provocation

Dans un contexte politique où, dans quelques semaines, un nouveau gouvernement sortira des urnes, il est indispensable de se mobiliser pour contrer ce projet, et imposer de rouvrir la négociation sur d'autres bases.

Jean-Marie Le Boiteux
Secrétaire Général



Réforme de la Voie Technologique le projet doit encore évoluer

Le MAAPRAT a décidé de rénover le Bac STAV à la rentrée 2012. Malheureusement l'année de décalage par rapport à l'Éducation Nationale n'aura pas permis d'instaurer une véritable démarche concertée autour du projet de rénovation.

Si ce projet a fait l'objet de plusieurs réunions de la Commission Nationale Spécialisée (CNS), celles-ci n'ont jamais abouti à une solution satisfaisante. L'absence d'un véritable diagnostic partagé a complètement biaisé le processus de la rénovation.

Dès le début de la rénovation, nous avons notamment dénoncé le retrait des heures de Sciences et Techniques des Équipements du tronc commun, la baisse du volume horaire attribué aux langues vivantes, le traitement inégal entre les élèves de l'EN et de l'EA, l'application de la réforme du lycée dans l'Enseignement Agricole sans moyens et ne permettant pas la mise en place de groupes à effectif réduit, ... (voir "l'Enseignement Agricole" n°340).

Aussi lors de la Commission Professionnelle Consultative (CPC), du 13 mars 2012, l'ensemble des organisations représentant les personnels a voté contre les textes présentés. A son tour, le Comité Technique de l'Enseignement Agricole (CTEA) réuni le 26 mars s'est prononcé à l'unanimité contre le même projet ... ces votes démontrant l'opposition forte des personnels en charge de la mise en œuvre de cette réforme et au contact des élèves qui subiront les conséquences d'une rénovation bâclée.

Devant la tentative de passage en force de l'administration sur cette réforme, le SNETAP a donc décidé de mobiliser des militants et d'empêcher l'examen de ces textes par le Conseil National de l'Enseignement Agricole (CNEA). Ainsi dans un premier temps le CNEA du jeudi 12 avril n'a pu se tenir du fait de l'envahissement de la salle et de l'absence de quorum (la délégation du SNETAP n'ayant pas élargé).

Lors de la reconvoque du CNEA, le 9 mai, les militants du SNETAP ont de nouveau occupé la salle pour exiger l'ajournement des trois points sur le Bac Techno et la réouverture de négociations sur ces textes. Dans l'incapacité de pouvoir ouvrir la séance en raison de la présence de personnes extérieures à l'instance, la Directrice Générale a été contraincte de retirer les points incriminés.

Par son opposition déterminée, le SNETAP a donc obtenu le report des textes sur le STAV devant le CNEA et la réunion d'un groupe de travail pour un réexamen de ces textes. C'est une première victoire mais nous devons rester mobilisés. Nous exigeons du nouveau gouvernement qu'il fasse du Bac STAV une formation générale et technologique de haut niveau, donnant la priorité aux jeunes comme l'a exprimé le Président de la République.



Les classes de 4^e et 3^e relèvent-elles encore de l'enseignement agricole public ?

En juin 2011, le rapport de l'Observatoire National de l'Enseignement Agricole (ONEA), intitulé « *Les classes de quatrième et de troisième dans l'enseignement agricole en question* », laissait percevoir pour les personnels de l'enseignement agricole public, qu'il renaisse auprès de l'administration une préoccupation pour ces classes. Près d'un an après la sortie de ce document et après une journée d'étude consacrée à ces classes, ses préconisations sont restées lettre morte.

Comme le Snetap FSU l'avait relevé dans le bulletin n°339 de "l'enseignement agricole" de décembre 2011, le rapport de l'ONEA affirmait sur les classes de 4^e et 3^e « *toute leur pertinence et leur utilité* ». Il avait aussi très justement invité l'administration - DGER, DRAAF et chefs d'établissement - à soutenir les équipes pédagogiques « *en valorisant leur travail, en développant des outils de mutualisation, en proposant des modules de formation aux enseignants* ».

Or, depuis ces préconisations de l'Observatoire nous ne constatons rien de nouveau au MAAPRAT. Pire la situation continue de se dégrader : une DRAAF ayant décidé de geler les seules classes de 4^e de l'enseignement agricole public de sa région considérant, comme l'a dénoncé le rapport, que « *dans le contexte de contraintes budgétaires fortes* » ces classes restent assimilées « *à des variables d'ajustement* ».

Le Snetap-FSU après avoir interpellé le Ministre sur les suites qu'il entendait donner au rapport, s'est vu renvoyé aux conclusions des journées d'étude dont nous attendons toujours la reprise par l'administration. C'est dans ce cadre illustrant parfaitement l'état du dialogue social, que le jeudi 5 avril, le Snetap-FSU a réuni un groupe de travail afin de relancer, sur la base de celui-ci, de nouveaux échanges avec l'administration.

Le constat des enseignants sur le terrain confirme l'absence de volonté de dévalorisation de ces classes. Ainsi l'information à l'adresse des équipes et l'harmonisation de cette filière d'enseignement demeurent inexistantes. Selon les régions la prise en charge des manuels scolaires peut être un

problème faute de tutelle acceptant leur financement. En effet ni le conseil régional (car les 4^e-3^e sont des classes de collèges) ni le conseil général (car ces classes sont en lycée pro) ne veulent les prendre en charge. De la même façon l'orientation et l'accès à l'information n'est pas la même en fonction des académies. Enfin malgré des évolutions importantes des programmes et des modes d'évaluation, mais également des évolutions des publics, les formations à l'attention des personnels en charge de ces classes sont inexistantes depuis plusieurs années.

Les équipes souffrent du sentiment de devoir se débrouiller seules face notamment aux évolutions de programme, à sa mise en œuvre et aux modifications induites par le livret personnel de compétence.

Un relevé des carences de l'administration est ressorti de notre réflexion. Nous avons ainsi signalé l'absence :

- d'harmonisation des formations et des diplômes dans les différents établissements relevant du Ministère de l'Agriculture,
- de référent clairement identifié à la DGER pour les questions relevant de ces classes,
- de réactivité des services de la DGER lors des évolutions de textes de l'Éducation Nationale,
- de formation pour les enseignants en charge de ces classes,
- d'information sur le livret personnel de compétences,
- de prise en compte des élèves en situation de handicap particulièrement les élèves souffrants de troubles dyslexiques souvent nombreux dans ces classes,

Un courrier du Snetap-FSU reprenant ces éléments a été adressé le 16 avril 2012 à la directrice générale.

Conscient que la survie de ces classes dans l'enseignement agricole public dépend des forces militantes tant pédagogiques que syndicales, le Snetap-FSU appelle les enseignants et les équipes investies dans ces classes à poursuivre leurs interventions à tous les niveaux de l'administration pour accueillir et faire réussir les jeunes dans le service public.

**Serge Pagnier
Olivier Bleunven**

GIP et formation professionnelle Désengagement et nouvelle

La transformation des GRETA en groupement d'intérêt public -GIP- à l'Éducation Nationale ainsi que l'adhésion proposée de CFPPA au GIP pour l'enseignement Agricole, ne seront pas sans conséquences sur le service public de formation continue adulte et ses personnels.



La libéralisation de la formation professionnelle adulte traduite par la volonté politique de développer « un marché de la formation » impacte aujourd'hui tant le fonctionnement des GRETA que celui des CFPPA par leur soumission croissante aux marchés et à leurs procédures d'appel d'offre. Les centres sont ainsi pressurisés sous les contraintes financières avec des conséquences perceptibles sur les personnels et les usagers. Les financiers et leurs relais libéraux ne se satisfaisant jamais d'une situation de rente, ils entendent imposer une nouvelle étape de démantèlement du service public et de désengagement de l'Etat par l'instauration de GIP.

À l'Éducation Nationale, s'appuyant sur le nouveau statut des GIP permis par la loi Warsmann de simplification du droit du 17 mai 2011, l'administration ambitionne de transformer les GRETA actuellement sous tutelle des conseils d'administration des lycées et des collèges, en GIP. En dégageant ainsi l'Etat de ses responsabilités et en octroyant une autonomie financière à cette nouvelle structure juridique, elle entend ainsi l'adapter aux exigences de la concurrence libre et non faussée du marché très concurrentiel de la formation professionnelle. Nos camarades du Snes-FSU¹, du Snuép-FSU², du Snasub-FSU³ de l'Éducation Nationale préviennent des conséquences de cette transformation et notamment :

essionnelle

ement de l'Etat

e gouvernance



- une concentration de l'offre de formation sur des lycées de grandes villes au détriment du maillage local et rural ;
- des choix dans l'offre de formation privilégiant les formations nobles et rentables ;
- des mutations de personnels et une mobilité accrue des personnels transférés sur les GIP
- des personnels relevant du statut de droit public ou de droit privé selon la volonté du conseil d'administration du GIP ;
- des conseillers en formation continue des GIP dont les salaires devront être pris en charge par le GIP ce qui augmentera la charge financière et fragilisera davantage la structure ;
- une nouvelle gouvernance par un conseil d'administration du GIP où les personnels pourront être

volontairement écartés et où des partenaires privés pourront prendre place et imposer leurs propres intérêts

Au Ministère de l'Agriculture, depuis quelques années, le GIPSA⁴ avait mis en évidence les dérives permises par cette structure dans le domaine de la formation professionnelle des assistants vétérinaires. Depuis, en application de la mesure 19 du Pacte renouvelé, le Ministre Bruno LEMAIRE a créé une base juridique offrant la possibilité pour des EPLEFPA de regrouper leur CFPPA en GIP. Ce transfert organisationnel de la formation continue sur les GIP traduit la volonté du Ministre et de son administration, de leur désengagement quant à leurs obligations constitutionnelles à organiser ce service public.

Les syndicats de la FSU et parmi eux

le Snetap-FSU, opposent à ces GIP, la mise en place d'établissements publics régionaux de la formation professionnelle conduits à fédérer d'une part l'ensemble des centres pour faire face aux conditions de mise en marché de la formation et d'autre part à garantir une formation professionnelle publique. En outre, l'établissement public :

- par ses obligations permet l'accès au plus grand nombre à une formation continue adulte sous cadrage et contrôle de l'Etat,
- par son caractère ne reconnaît pour les personnels que le statut de droit public,
- et par son conseil d'administration ouvert notamment aux personnels assure la démocratie contre les nouvelles formes de gouvernance.

Le Snetap-FSU appelle les per-

sonnels de l'enseignement agricole et leurs représentants dans les conseils d'administration des établissements à construire en opposition à l'installation de GIP et à construire à chaque fois que la situation l'exigera, une réponse alternative par la mise en place d'établissements publics régionaux de la formation continue.

Serge Pagnier

1 – Snes-FSU : Syndicat national de l'enseignement du second degré

2 – Snetap-FSU Syndicat national unitaire de l'enseignement professionnel

3 – Snasub-FSU : Syndicat national de l'administration scolaire universitaire et des bibliothèques

4 – GIPSA : groupement d'intérêt public de la santé animale copiloté par l'Etat et le syndicat des vétérinaires praticiens organisant la formation des assistants vétérinaires.

Mouvement ATLS ou le déni de la représentation des personnels

Torpillage et mauvaise foi

«Négociation», une langue étrangère au MAAPRAT

Cette année, le mouvement des personnels ATLS de l'enseignement a été pris, sans aucune information préalable en amont et encore moins de négociation avec les organisations représentatives, dans un maelström d'innovations qui a inquiété l'ensemble des personnels et qui transforme complètement la forme et l'esprit du fonctionnement des CAP de mobilité choisie par les agents.

Qui parle même de «dialogue social» ?

Après avoir pris la mesure des manques dans la circulaire du mouvement des ATLS de l'enseignement, le SNETAP a interpellé le 14 mars par courrier le secrétaire général du ministère ainsi que les responsables de la DGER et le chef de service du SRH, et en complément sur des points différents, le 16 mars par courriel, à nouveau le chef de service des ressources humaines et son adjoint.

Aucun de ces destinataires n'a pris la peine de répondre, à l'écrit ou même à l'oral.

Il nous a fallu attendre le groupe de travail du 20 mars pour qu'une réponse nous soit donnée, réponse dont nous avons dit alors qu'elle n'était pas acceptable, réponse réitérée pourtant ce mercredi 18 avril par le sous-directeur aux moyens à la DGER.

Répétition n'est pas argumentation.

La DGER fait un pas en direction des personnels

Pour cette année, le mouvement aura une suite avec la parution d'une nouvelle note de service en juillet sur les postes qui seraient effectivement vacants après les CAP de mai. Et l'administration s'est engagée à présenter ensuite un bilan rétrospectif du mouvement afin de vérifier si oui ou non il aurait été «stérilisé» par ce nouveau fonctionnement.

La FSU au chevet du mouvement 2012

Nous prenons en note ces conces-

sions de l'administration, et nous ne voulons poursuivre le torpillage de la mobilité organisée en amont par ces décisions hasardeuses et scandaleuses, c'est pourquoi nous ferons en sorte que les CAP se passent le mieux possible. Toutefois, nous veillerons à ce que l'ensemble des procédures se fasse dans la transparence et en considération des statuts et des conditions de travail : des CAP en juillet ? Dans quelles conditions ? Dans quel respect des congés scolaires ?

Le combat pour une véritable parité en CAP continue

Toutefois, rien dans ce qui se passe là n'est pour nous acceptable :

On nous dit que les postes des titulaires dont l'administration est «quasi» certaine qu'ils ne bougeront pas, n'ont pas été inscrits dans la circulaire. Lirait-on dans une boule de cristal à la DGER ???

Et on nous parle de «rationalité» (!!!) car ce serait «agaçant» qu'il y ait des listes de postes qui en réalité ne seraient pas vacants !!!

Ce qui, dans les corps d'enseignants et de CPE, est possible, pas «agaçant», qui ne pose pas de problème, n'appelle pas l'intervention de voyante extralucide, devrait faire l'objet de procédures particulières pour les autres catégories de personnels ???

La FSU rappelle son mandat que les CAP se passent pour tous de la façon la plus transparente, que le modèle des CAP enseignantes et CPE est le plus démocratique et que c'est ce modèle-là qui doit être suivi : rencontre de l'administration et des représentants des personnels en amont avant la publication de la note de service pour faire un bilan paritaire de la situation des agents,

Nous exigeons d'ores et déjà que cette situation ne se reproduise pas et dès qu'un nouveau ministre sera investi, la FSU ira porter auprès de lui ses revendications dont celle d'une gestion démocratique des agents du ministère de l'agriculture.

Les IGAPS, Fer de lance du statut de l



Les IGIR (Inspecteurs Généraux Inter-Régionaux) ont fait leur apparition dans nos établissements, il y a quelques années afin d'œuvrer, semble-t-il, à magnifier les carrières des ingénieurs (IA et IGRF) et des provinciaux. Aujourd'hui, ils ont des petits frères, les IGAPS (Inspecteurs Généraux d'Appui aux Personnes et aux Structures) qui prolifèrent dans tous les corps, hormis ceux des CPE, PLPA, PCEA.

Selon le service des ressources humaines du ministère, ils ont été mis en place pour prétendument permettre aux agents du MAAPRAT de gérer leur carrière au mieux.

En effet, l'idée de faciliter la réflexion sur la continuité de la trajectoire professionnelle de chacun, sur son développement tant dans l'amélioration de la qualification au cours des années, la révision des aptitudes, que dans la possibilité de changer de domaine de travail, de passer d'un service, voire d'un ministère, à un autre, d'évoluer aussi dans la grille des rémunérations grâce à la reconnaissance des compétences acquises, est primordiale pour chacun d'entre nous afin de se sentir bien dans son activité et son devenir professionnels.

Toutefois, force est de constater qu'en réalité rien de tel n'existe dans notre ministère. Les crédits à la formation continue sont insuffisants depuis de nombreuses années, et pis encore pour les agents de l'EAP. Les stages proposés sont la plupart du temps la réponse technique à une des problématiques décidées par l'administration du fait de réformes, de changement de logiciel, ... et jamais comme par le passé des sessions alliant à la fois la formation de la personne au-delà de son poste de travail à la nécessité de formation et/ou d'approfondissement à des gestes professionnels.

Dans un tel contexte, l'envie ou, plus important encore, la nécessité d'une «seconde carrière», différente de la première, autant que les besoins de qualifications com-

ce de la casse du a fonction publique

plémentaires, n'ont que bien peu de chance d'être pris en compte pour tous. Les agents qui souhaitent un parcours de métier inventif, différent, ne peuvent être, au choix, que des passionnés tenaces, ou des désespérés luttant pour leur survie professionnelle, et non de simples salariés, agents de la fonction publique de l'État, cherchant à être le plus performant possible dans le cadre de leur mission au service du public et aussi, car l'un ne va pas sans l'autre, le plus heureux possible dans le poste où ils se trouvent.

Abandon des agents et des missions

Et c'est dans ce tableau de délaissement des agents et de leurs missions qu'interviennent les IGAPS, chargés «d'organiser», selon le Secrétariat Général du ministère, la carrière de leurs collègues – notion qui semble d'ailleurs bien éloignée de l'ensemble du dispositif....

Depuis de nombreuses années, nous avons alerté le service de ressources humaines sur d'une part de trop nombreuses dérives et d'autre part plus particulièrement sur l'inanité et pire, la dangerosité de ce système. Cet inspecteur, par exemple, qui a affirmé de manière directive et péremptoire à un agent de catégorie B que pour changer de grade (pas de catégorie...), une mutation géographique était nécessaire, comme ces autres qui ne cochent pas que passé 40, 50 ans (cela varie...!), il ne faut pas compter sur quoi que ce soit, ou cet autre qui ignore tout des textes gérant le corps d'un agent qu'il rencontre,.....

La parité en coupe réglée

Toutefois, la situation ne serait que celle-là, due à des dérives qui seraient individuelles, nous ne serions pas si farouchement opposés aux fonctions dévolues à

ce corps particulier d'inspecteurs. Le fait est que l'importance qui est donnée aujourd'hui à ces agents dans l'évolution de la carrière de leurs collègues, implique qu'aucune dérive ne puisse perdurer. Or, nous ne savons rien de la formation qui leur a été octroyée, rien des directives (feuille de route, fiche de poste.....!!!) qui leur sont assignées par l'administration.

C'est contre la mise en coupe réglée de la parité, fondement de la gestion des corps de fonctionnaires de la FPE que nous nous élevons. Le MAAPRAT est le seul à avoir mis en place une telle catégorie de personnel avec ces prérogatives. L'action des IGAPS en amont des CAP et dans les CAP établit un filtre, voire un barrage, entre les listes d'agents promus selon l'administration et les listes bâties sur des critères objectifs et explicites des représentants des personnels. Leurs propositions sont opaques et inévitables : certains font des listes classées, d'autres pas, certains vont voir tous les agents, d'autres seulement ceux qui le souhaitent, certains écoutent sincèrement les agents et tentent de leur trouver des solutions, d'autres pas, certains annoncent leurs critères, d'autres ne répondent pas, certains font des classements, d'autres pas et pourtant tout cela se retrouve nationalement dans la même CAP et est considéré avec le même niveau d'attention... Le comble est atteint lorsqu'ensuite, et alors que les corps de la FPE sont des corps nationaux, on prétend régler les avancements selon un équilibre entre régions, alors même qu'on n'a pas, par exemple, pris la peine d'établir les pyramides régionales des âges du corps concerné.

Une véritable égalité entre les personnels ne peut être effective sans une vraie connaissance des corps. Or aujourd'hui si ces corps ATLS (Administratifs, Techniciens, Laboratoire, Santé) sont numériquement importants, c'est seulement dans les CAP des corps enseignants et CPE - corps également nombreux, et donc la raison de cette gestion

qui transforme les CAP en chambres d'enregistrement ne peut être celle-là - que les représentants des personnels ont cette possibilité de gérer la carrière de leurs collègues avec des critères de justice collective, la seule qui permette l'égalité pour chacun. Il est donc indispensable de permettre aux représentants élus des personnels dans ces commissions d'avoir cette connaissance afin que la parité soit réellement mise en œuvre.

Une véritable promotion de la carrière de chaque agent ne peut se

faire sans examens professionnels nombreux, sans formation continue organisée dans le sens du développement de la personne et de la carrière, pour l'émancipation de tous.

Or aujourd'hui, c'est contre cette attaque en règle du paritarisme, du statut de la fonction publique, de la mobilité (ici détournée dans l'unique sens des desiderata de l'administration et pas forcément dans le sens d'un meilleur service public....) que nous devons nous élever et mener notre action !

S. Debord



Inouï

Le Ministère de l'agriculture est en train d'anéantir son principal outil de formation : l'enseignement agricole public ! Mais revenons un peu en arrière...

Octobre 1965 : je faisais ma rentrée au lycée agricole de Chervé, dans la Loire près de Roanne.

L'enseignement agricole, quelle chance pour un prof de biologie ! À cette période tout était à construire, mais l'Etat apportait une large contribution dans la mise en place des structures, opérant un véritable maillage au niveau des départements avec, en général, un lycée départemental et 2 ou 3 collèges. En ce qui concerne les enseignants, on recrute des élèves-professeurs, des ingénieurs et, pour tous, on compléta la formation par une année à l'ENSSAA (école Nationale Supérieure des Sciences Agronomiques Appliquées) à Paris. Cette formation terminale dispensée, tournait autour des techniques agricoles mais était émaillée de stages faits aux 4 coins de la France dans des lycées déjà bien opérationnels pour rencontrer des enseignants et être confrontés avec les réalités de notre futur métier.

Ainsi formés, les enseignants et tous les personnels de l'enseignement agricole public, en phase avec le ministère de l'agriculture, sont allés au devant des besoins de la profession agricole et du monde rural en proposant aux jeunes un internat dans un cadre naturel attractif (souvent au sein de beaux domaines qui ont pu ainsi être sauvegardés) avec des installations sportives et socio-culturelles conséquentes et, le plus souvent, une exploitation agricole adaptée au potentiel du terroir local ; cette exploitation était tout à la fois un terrain d'observations, de gestion et d'expérimentations. En

général, les établissements étaient dotés d'un car, ce qui permettait de faire des sorties techniques, sportives, scientifiques et culturelles mais aussi d'emmener les élèves en stage, par ex. les stages d'étude du milieu qui ont ouvert de nouvelles portes en pédagogie et contribué à l'essor de l'écologie.

Avec tous nos élèves nous avons bien occupé le terrain même si, emportés par l'air du temps, nous avons parfois adopté une conduite trop productiviste. J'ai eu l'occasion de rencontrer beaucoup d'anciens élèves, c'est un petit nombre d'entre eux qui ont embrassé un métier de l'agriculture, la plupart, re-motivés par ce type d'enseignement ont fait un cursus scolaire solide ce qui leur a permis de s'orienter vers toutes autres professions, et cela aussi est une preuve de réussite.

Et le temps a passé, les gouvernements se sont succédés, les ministères de l'agriculture aussi, ils ont serré progressivement les boulons pour l'enseignement agricole public tout en favorisant l'enseignement privé (cherchez l'erreur !)

Avant d'abandonner ou de piller ce secteur de l'enseignement peut-on réfléchir au service qu'il pourrait nous rendre, dans l'optique d'une agriculture durable respectueuse des hommes et des terroirs, avec des exploitations de plus petite taille, plus intégrées dans leur milieu, plus proches des consommateurs et donc moins polluantes pour l'environnement. Il y aurait là une pépinière d'emplois tout à fait supportable, on faune bien à tour de bras des paysagistes pour fleurir notre quotidien et c'est très bien, alors pourquoi bouder ? On pourrait bien aussi former des éco-agriculteurs dont les pratiques protégeraient à la fois l'eau, les sols mais aussi le contenu de notre assiette et notre santé... et le « Grenelle de l'environnement » trouverait là un chantier vivant, concret et prometteur.

Henriette Puzenat

Rencontre et le CFSI de solidarité

A l'occasion de la tenue du comité permanent « vie internationale » du SNETAP FSU, 2 représentantes du CFSI, Anne Françoise Taisne (déléguée générale adjointe) et Mathilde Bonnard (responsable public et réseaux) ont été reçues.

Cette rencontre fait suite à l'intervention de M. Cavalier, lui même membre du comité, aux journées d'étude du SNETAP FSU de décembre 2011 et à la volonté de poursuivre une collaboration.



Le CFSI, qu'est ce c'est ?

Les deux représentantes font un rappel sur l'histoire, le statut et les objets du comité.

Ce comité est régi par une association loi 1901 et a été créé dans les années 60. Il est composé de 24 organisations dont des ONG, des syndicats (CGT, CFTC) des associations.

Trois axes de travail :

- la lutte contre la faim
- l'économie sociale et solidaire
- la société civile et la participation aux politiques publiques.

Concrètement, le comité mène des actions de soutien sur le terrain et surtout en Afrique de l'ouest, d'éducation au développement et de plaidoyer auprès des parlementaires Européens.

L'idée forte est le travail en réseaux et en multi-partenariats.

La campagne «Alimenterre»

Cette campagne nationale et internationale vise à sensibiliser le grand public et particulièrement les scolaires aux grands défis alimentaires et

entre le SNETAP FSU (comité français internationale)



environnementaux. Elle a lieu chaque année en octobre/novembre autour du festival de films «Aliment-terre». Les thèmes portés varient d'une année à l'autre, en 2012 la question des agro-carburants et la sécurité alimentaire seront au cœur des débats.

Les établissements agricoles y participent mais leur participation varie énormément d'une région à l'autre. Le CFSI est en relation avec le MAA-PRAT et plus particulièrement le BRECI et est invité aux réunions de réseaux thématiques et géographiques.

Le SNETAP FSU considère que la campagne doit être relayée plus largement auprès des établissements agricoles et pour cela pense qu'il peut interpeller la DGER et proposer qu'une note de service d'incitation à

la participation soit rédigée par le ministère à l'attention des SRFD et des établissements.

Les 5 défis portés par le SNETAP se retrouvent très largement dans les thèmes de la campagne, pour ce fait, elle doit être élargie et promue. Le CFSI précise que le défi socio-territorial émerge dans les débats de certaines des organisations composantes et que globalement l'ensemble des défis est porté.

Le CFSI et la FSU : quelle collaboration possible ?

Le SNETAP FSU estimant que des axes convergents de réflexion existent avec le CFSI s'est interrogé sur les

collaborations possibles entre la FSU et le comité. En tant que fédération importante et du fait de la participation de la CGT au comité, il semble opportun de mandater le secrétariat général du SNETAP FSU pour porter cette question dans les instances de la FSU.

Quel partenariat avec le SNETAP FSU ?

A l'issue de la rencontre, il apparaît

clairement que la collaboration et le débat doivent se poursuivre entre le CFSI et le SNETAP.

Pour cela, le SNETAP s'engage à relayer les campagnes et les actions de plaidoyer dans le bulletin mensuel, il inscrit un partenariat pour : faciliter la recherche d'invités à l'occasion de journées d'étude ou rencontres, «faire partager» des invités du SUD sur des thématiques internationales, être présents aux journées d'étude ou rencontres.

Coopération Internationale Stop à la marchandisation des stages

Le départ en stage à l'étranger des élèves, étudiants et apprentis de l'EAP est une opportunité pour eux d'ouvertures et d'échanges à d'autres cultures, contextes ou pratiques professionnelles.

Pourtant, la recherche de lieux de stage n'est pas forcément facile et on constate depuis quelques années l'apparition d'offices privées proposant des placements de stagiaires «clés en main».

Ces offres se retrouvent sur des sites internet ou sont envoyées directement aux chargés de coopération et équipes de direction dans les établissements.

La mission de Coopération Internationale étant pleinement inscrite dans les obligations de l'Enseignement Agricole Public, c'est pourtant bien au service public de pourvoir au placement des stagiaires à l'étranger.

Il est donc nécessaire, comme le revendique le SNETAP de dégager du temps sous forme de décharges horaires pour les chargés de coopération internationale dans les établissements afin d'accompagner les étudiants et élèves dans leurs recherches.

Comme nous l'avait confirmé Pierre Autissier, (Directeur du Bureau des Relations Européennes et de la Coopération Internationale à la DGER) lors de sa dernière rencontre avec le Comité Permanent Vie internationale, il ne faut pas hésiter à faire appel aux réseaux géographiques ou thématiques pour se faire aider dans cette démarche. Ces réseaux ont en effet noué des contacts avec des partenaires de l'EAP à l'étranger et sont en capacité de proposer des lieux de stages.

Le recours à des prestataires de services privées est d'autant plus inacceptable que le coût de placement en stage (environ 300 €) sera au final payé par les familles !

De la même façon, il est aussi anormal de faire appel à des agences de voyages spécialisées ou non pour organiser des projets de voyage d'étude de classe. On peut, là aussi, organiser un partenariat avec des établissements étrangers pour l'accueil, ou encore l'organisation du transport.

Des revendications, pas un programme

Comme elle le fait environ deux fois par trimestre, la Fédération Syndicale Unitaire (FSU) a convoqué son Conseil Délibératif Fédéral National (CDFN) en mars 2012. Cette instance réunit les représentants des 24 syndicats qui composent aujourd'hui notre fédération. Siègent également dans ce conseil, des représentants des courants de pensée qui sont une particularité de notre organisation ainsi que des responsables des sections départementales. Ce conseil est similaire à notre Conseil Syndical National (CSN) puisqu'il est le lieu de débat et d'orientation entre les congrès nationaux. Lors de ce dernier CDFN, des décisions importantes ont été prises et méritent d'être présentées dans le contexte actuel du débat politique. Quelques commentaires à partir du compte rendu de ce conseil :

« La FSU rappelle son opposition et sa demande d'abandon de la TVA « sociale » et s'oppose à toute aggravation de la Contribution

Sociale Généralisée (CSG). Elle demande le rétablissement des cotisations pour financer les allocations familiales ». Cette position permet de rappeler que le prétendu trou de la Sécurité sociale n'a pas pour origine seulement une augmentation des dépenses de santé mais une réduction régulière, voir une exonération des cotisations patronales offertes aux entreprises depuis des années.

« Les États se refusent toujours à enrayer la spéculation, à trouver de nouvelles recettes et à répartir plus équitablement les richesses produites. Et le nouveau traité européen ne fait qu'institutionnaliser la crise, c'est pourquoi la FSU le refuse et demande qu'il ne soit pas ratifié (...). Le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (TSCG) a été signé en grande discrétion le 2 mars par les chefs d'État ou de gouvernement des vingt-cinq pays de l'Union européenne. L'objectif de ce traité est double : tout d'abord d'inclure

dans les constitutions nationales une « règle d'or » qui accentue les obligations budgétaires déjà codifiées dans le traité de Maastricht. Puis de contraindre les gouvernements au remboursement à marche forcée de la « dette publique ».

« Elle rappelle son exigence d'une retraite à 60 ans avec un taux de remplacement de 75% ». Personne ne peut oublier le combat que des milliers de salariés ont mené pendant plusieurs semaines en 2010 pour s'opposer à la réforme de la retraite. Cette réforme est injuste, elle pénalise une nouvelle fois les salariés.

« Aujourd'hui, la FSU dénonce le dispositif d'alternance en collège. Elle s'oppose à toute orientation et sélection précoce des élèves... La FSU rappelle son opposition au socle commun de la loi Fillon et son évaluation par le Livret Personnel de Compétence (LPC). Le système doit garantir l'accès et la maîtrise d'une culture commune à tous les élèves. La FSU réitère sa demande d'abandon de la réforme actuelle de for-

mation. Il est urgent de reconstruire une véritable formation initiale et continue ». Nous savons tous que la réforme de la formation des enseignants a été une véritable catastrophe et a profondément désorganisé l'accès au métier d'enseignant.

« Par ailleurs, elle continue fermement à s'opposer au projet d'évaluation des enseignants du ministre de l'éducation dont elle demande le retrait. La FSU appelle à poursuivre l'action contre les suppressions de postes ». Le succès de la manifestation nationale du 31 janvier, regroupant 20 000 manifestants à Paris et à laquelle le SNETAP a pris toute sa place, confirme cette volonté de dénoncer les 14 000 suppressions de postes à la rentrée prochaine et d'exiger le retrait du projet de réforme de l'évaluation.

Dans un contexte de tension sociale où des choix politiques vont s'imposer dans les semaines à venir, il est rassurant qu'une importante fédération syndicale rappelle et affirme avec force des revendications précises. Un syndicat qui s'inscrit dans l'histoire de la lutte des classes a pour objet la défense des intérêts des salariés qu'il représente. Il n'a pas à proposer une orientation politique qui est du ressort de l'engagement partisan. Un syndicat doit combattre pour des revendications, et pour elles seules. Ce CDFN est le dernier avant les élections présidentielles. Il est indéniable que le contenu de la résolution adoptée par le dernier CDFN de la FSU s'oppose en tout point à la politique conduite par le gouvernement actuel. Un syndicat ne doit pas donner de consigne de vote afin de conserver la totalité de son pouvoir de négociation après des élections. Il doit rester ferme sur cette orientation. C'est ce qu'a confirmé Bernadette Groison, secrétaire générale de la fédération dans son propos au terme de ce conseil. « Tout le monde comprend qu'on ne veut pas de Sarkozy réélu, mais ce qui doit nous porter, c'est l'exigence de nos revendications syndicales et les moyens de peser ; c'est notre orientation ».

Joël Pitt

28 mars 2012

